



Le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre vous informe.

Les «Zooms de l'Urba» mettent en avant, une fois par trimestre, des actualités, formalités ou encore législations concernant le droit des sols.

Ces zooms peuvent être utiles à tous les administrés du territoire, même si leurs communes ne sont pas instruites par la Communauté de Communes.

Permanences sur rdv, à l'Hôtel communautaire, réservées aux habitants des communes instruites par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre :
les mardis, jeudis et vendredis matins, de 9h à 11h30.

Contacts

Marie Hépineuze :
☎ 02.35.57.95.14
Catherine Girard :
☎ 02.35.57.95.15
Cécile Levillain :
☎ 02.35.57.95.16

Bénéficiez d'un conseil gratuit près de chez vous avec un architecte

Vous désirez construire, rénover, agrandir ?

L'architecte conseiller du CAUE 76 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) peut vous recevoir sur rendez-vous dans nos locaux à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

La permanence a lieu une fois par mois, le mercredi matin.

Ce conseil est gratuit, indépendant, et confidentiel, ouvert à tous les habitants du territoire.

Cette consultation vous aidera à préciser vos besoins, à concrétiser votre projet architectural, quelle que soit la thématique : construction neuve, extension, rénovation thermique, etc.

Faire le bon choix est toujours une décision complexe. Ces échanges et ces conseils avec les architectes du CAUE 76 vous seront d'une aide précieuse avant de vous lancer dans un projet, ils vous éviteront les erreurs, et d'éventuelles pertes de temps avant de déposer un permis de construire, ou d'engager des travaux.

Pour prendre rendez-vous, connectez-vous sur caue76.fr, saisissez le nom de la commune de votre projet, puis choisissez le créneau qui vous convient. Vous avez ensuite la possibilité de poser votre question, ou exposer votre problème avant de rencontrer le conseiller.

Vous n'avez pas d'adresse mail ? Vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique ? Vous pouvez également prendre rendez-vous par téléphone au 02 35 72 94 50 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00, et le vendredi jusque 16h00).

Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous de tous les documents que vous jugerez utiles : adresse du projet, photos, plans, croquis, règlement d'urbanisme, audit, devis, motif de refus...
Vous recevrez, **48 h avant**, un SMS vous rappelant votre rendez-vous.

Après le rendez-vous, le conseiller vous transmettra une fiche récapitulant tous ses conseils, les pistes, les informations utiles à la réalisation de votre projet.

Bon à savoir :

Les conseillers du CAUE ne font pas de plans ni de visite sur le lieu de votre projet. Il ne s'agit pas de concurrencer les architectes libéraux, ni de faire de la maîtrise d'œuvre, mais de vous orienter.

Les conseils du CAUE 76 sont émis à titre consultatif et ne peuvent être annexés à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Le conseil aux habitants, artisans, commerçants, industriels, syndicats, etc. est l'une des missions définies par la loi sur l'architecture de 1977, qui donne à chacun la possibilité de disposer du conseil d'un architecte. Le CAUE est une association loi 1901, d'intérêt général, créée en 1978.



Pour en savoir plus

www.caue76.fr

Par téléphone : 02 35 72 94 50 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi jusque 16 h).

RENDEZ-VOUS AVEC UN ARCHITECTE

RÉNOVATION, EXTENSION, CONSTRUCTION, VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

BÉNÉFICIEZ D'UN CONSEIL GRATUIT PRÈS DE CHEZ VOUS.

